

Patrick Devedjian : Valérie Treirweiler réclame 85000 euros aux auteurs de “La Frondeuse”



Valérie Treirweiler réclame en effet 85.000 euros de dommages et intérêts aux auteurs du livre "La Frondeuse", les journalistes Alix Bouilhaguet (grand-reporter au service politique de France 2) et Christophe Jakubyszyn (directeur-adjoint, au service politique de TF1-LCI) & à leur éditeur, les Editions du Moment, pour cette biographie non autorisée.

40.000 euros pour atteinte à la vie privée, la même somme pour diffamation & 5.000 euros pour les frais de justice (article 700 du code de procédure civile). Le procès aurait lieu le 10 décembre prochain devant la 17ème chambre du tribunal de grande instance de Paris.